



Prix Médias et Ruralités
VOIR ET DIRE LES RURALITÉS

PRIX LA POSTE DES JOURNALISTES

de la PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE

• CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne.
<https://www.prix-medias-et-ruralites.fr/candidatures/>
- Les candidats doivent être titulaires de la carte professionnelle ou en cours de validation.
- Les candidatures doivent être composées : d'un reportage publié **entre le 1er Janvier 2023 et le 31 décembre 2023, de la carte professionnelle (recto/verso) et devront être enregistrées avant le 15 Janvier 2024.**
- Les journalistes peuvent se présenter à titre individuel ou en équipe. Il n'est pas nécessaire d'être recommandé par un journal. Néanmoins, ceux-ci peuvent soumettre des candidats répondant aux critères du présent règlement.

• LE REPORTAGE

- Le reportage print présenté peut être un article court ou édito, enquête ou reportage, interview, portrait traitant de l'actualité politique, économique, sociale, sportive, culturelle, etc.
- Le reportage (en un ou plusieurs volets) devra se présenter **sous la forme d'un fichier PDF de très bonne qualité et relié en un seul document Un lien vers le site du média est accepté mais avec un accès gratuit impérativement.**

ATTENTION :

- Les candidats peuvent adresser qu'un seul reportage, deux maximum

• DOTATION

La dotation d'une valeur de 6000 € sera attribuée sous la forme de trois prix :

- GRAND PRIX La Poste : 4000€
- Prix spécial La Poste: 1000 €
- Coup de Coeur La Poste: 1000 €
-

**La Fondation se réserve le droit de supprimer une dotation si les conditions de participation ne sont pas réunies.*

INFORMATION/CONTACT :

Jean-Yves VIF Tel 06 08 46 98 14 jeanyves.vif@gmail.com